



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 16 avril 2024 à 13h 31 à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Frédérique Delisle, directrice adjointe du Cabinet, M^e Véronique Denis, greffière, M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Marie-France Laviolette, directrice adjointe, Ressources humaines, Catherine Marchand, directrice par intérim, Urbanisme et développement durable, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Rachel Rivard, directrice, Communications, Mario St-Pierre, directeur, Finances et Frédéric Vandal, directeur, Transition écologique.

CAUP20240416-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 16 avril 2024.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

5.4 Projet numéro 138140 - Avis de motion du projet de Règlement numéro 949-2024 concernant la division du territoire de la ville de Gatineau en 19 districts électoraux

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon est surpris de la proposition du projet de règlement sur la division du territoire de la Ville de Gatineau en districts électoraux. Il mentionne que son district est en croissance et qu'il trouve curieux qu'il ne fasse pas l'objet de modification de ses limites.

M^e Véronique Denis précise que les chiffres qui se retrouvent dans le projet de règlement ont été fournis par le DGEQ (directeur général des élections du Québec) en janvier 2024.

6.4 Projet numéro 137930 --> CES - Règlement numéro 955-2024 concernant la vente et l'application extérieure de pesticides et sur l'encadrement du travail des entrepreneurs offrant un service d'application de produits antiparasitaires

Monsieur le conseiller Steve Moran se questionne à savoir si la certification « Audubon » pour les propriétaires de terrains de golf existe en français et s'il est possible de l'exiger dans cette langue.

Madame Lyne Savaria mentionne que des recherches ont été effectuées à cet effet et l'administration est en discussion avec les représentants de Audubon international. Malheureusement, nous n'avons pas reçu la confirmation à l'effet que cette certification existait en français. Les démarches se poursuivent et l'administration informera le conseil municipal lorsque de nouveaux éléments d'information seront disponibles.

Monsieur Moran souhaite que la Ville de Gatineau puisse être la ville qui forcera Audubon à émettre des certifications en français.

22.4 Projet numéro 138010 --> CES - Modification à la structure organisationnelle - Service de l'urbanisme et du développement durable

Monsieur Moran se questionne sur la création de ces trois postes au SUDD, alors que nous en avons déjà créé deux autres en janvier 2024. Considérant les critiques que la Ville a reçues quant aux délais de traitement des demandes, il s'interroge à savoir si cette création de postes a pour but d'améliorer le service aux citoyens.

Madame Catherine Marchand indique qu'il y a deux postes qui étaient déjà existants et qui sont transformés et occupés par de nouvelles personnes et un poste additionnel. Cet ajout vise spécifiquement les techniciens à l'information et permis qui répondent aux questions des citoyens et qui ont la capacité d'émettre des permis. Lors de la réorganisation de 2020, il y avait eu des créations de poste de techniciens à l'information qui n'étaient alors pas en mesure de répondre pleinement aux questions sur le terrain. C'est pour cette raison que les postes sont combinés en plus de deux nouvelles ressources qui viendront occuper des postes créés. L'objectif est d'être plus polyvalent et d'être en mesure de répondre aux demandes des citoyens et d'émettre des permis.

32.3 Projet numéro 138104 --> CES - Financement des projets de relance du centre-ville - Volets aménagements transitoires - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Monsieur le maire Daniel Champagne est d'accord avec la proposition. Toutefois, il s'explique mal pourquoi on puise à partir des imprévus pour subventionner quelque chose de prévu.

Madame Catherine Bellemare mentionne que lors de la présentation au conseil municipal en janvier 2024 pour la location de la place Laval, on ne connaissait pas encore le coût total pour mettre en place les actions prévues au plan de relance du centre-ville en termes d'aménagements transitoires. Afin de ne pas faire une demande trop approximative, l'administration a attendu d'avoir le bilan des activités de l'année précédente pour obtenir des chiffres plus exacts.

34.4 Projet numéro 138155 --> CES - Autoriser une demande de budget supplémentaire pour le projet de décontamination du site de la Fonderie au 211, Montcalm - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Monsieur le conseiller Marc Bureau comprend que ces sommes sont nécessaires pour payer des fournisseurs. Il mentionne que dans la présentation, il manque un historique important de ce dossier. Il indique que la Fonderie et le 100, rue Gamelin, faisaient l'objet d'un échange ayant eu lieu en 2000 et qui ne devaient pas coûter d'argent à la Ville de Gatineau. Aujourd'hui, nous sommes rendus à une facture d'un montant de près de 50 M\$. Il ajoute que d'autres discussions auront lieu concernant le bâtiment de la Fonderie. Il va alors voter contre la poursuite des travaux.

34.7 Projet numéro 138170 - Adoption des statuts et règlements du comité d'investissement et de gestion des actifs

Monsieur le conseiller Mike Duggan souhaite remercier monsieur le maire et la direction générale pour leur support dans la création de ce comité. Il mentionne que celui-ci jouera un rôle intéressant dans l'élaboration de méthodes et de prise de décisions dans des dossiers importants de la Ville.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc aimerait savoir si les élus non-membres du comité pourront recevoir les convocations pour y assister.

En réponse, monsieur Duggan a l'intention d'informer correctement les élus des travaux du comité.

34.8 Projet numéro 138193 - Nomination de membres à la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité

Madame la conseillère Olive Kamanyana mentionne que l'intention était de favoriser l'équilibre dans les différents secteurs de la Ville. Elle remercie également les membres de l'administration pour leur implication.

34.9 Projet numéro 138197 - Demande de modification des plans d'aménagement du boulevard Saint-Joseph pour la conservation des stationnements du côté Est entre les rues René-Roger et Bienville, de faire l'acquisition d'une bordure de terrain à la commission de la Capitale nationale - Avis de proposition par le conseiller Jocelyn Blondin déposé à la séance du conseil municipal du 5 juillet 2022

L'appréciation du comité exécutif est présentée par monsieur le conseiller Mario Aubé aux membres du conseil municipal.

Le comité exécutif recommande :

- de mandater l'administration à analyser les impacts globaux (échanciers, réglementaires, financiers, etc.) d'une modification au projet initial afin d'ajouter des espaces de stationnements sur le boulevard Saint-Joseph;
- de mandater l'administration d'intervenir auprès de la CCN afin de valider, proposer et négocier un échange de terrain approprié, le cas échéant, aux fins de revoir l'offre de stationnements à ce projet.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin est d'accord afin de modifier sa résolution initiale en prévision du conseil de ce soir.

Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire d'aller de l'avant avec une analyse par l'administration et non de voter pour le projet en tant que tel.

Monsieur Blondin précise qu'entre son avis de proposition initiale en 2022 et aujourd'hui, la CCN fait maintenant preuve de plus d'ouverture quant à ce projet pour un échange ou une cession de terrain pour aménager un trottoir et des espaces de stationnements.

Monsieur Moran mentionne que les éventuels travaux sur le boulevard Saint-Joseph ont un impact sur son district. Il se demande si l'étude de cette demande risque de retarder l'échéancier des travaux dans son district.

Monsieur André Turgeon mentionne que ce qui est demandé est d'effectuer une analyse de la possibilité d'ajouter des places de stationnements sur le boulevard Saint-Joseph et que les résultats seront présentés au conseil municipal ainsi que l'impact que cette proposition aura sur l'échéancier.

34.11 Correspondance 138064 – Dépôt - Inventaire du patrimoine bâti moderne

Monsieur Moran est enthousiasmé quant au travail effectué dans ce dossier. Il souligne que la Ville détient une énorme richesse en patrimoine moderne. Il se questionne concernant la valeur de ce rapport et si celui-ci peut être modifié ou reconsidéré.

Madame Marchand précise que c'est un inventaire réalisé par des experts selon une méthodologie reconnue par le Ministère et celui-ci devient un ouvrage de référence sans caractère réglementaire.

Monsieur Moran mentionne qu'il y a trois édifices identifiés comme ayant une valeur patrimoniale importante dans le secteur de Hull. Il mentionne que le Musée canadien de l'histoire n'est pas listé.

À cet effet, madame Marchand mentionne ne pas avoir la réponse à cette question et fera les recherches nécessaires.

Monsieur Leclerc ne voit pas la pertinence d'adopter ce rapport. Ce document devrait être effectué par un dépôt et par l'entremise de l'adoption d'une résolution. L'administration mentionne qu'il n'y a aucun enjeu à cet effet.

L'item sera traité comme un dépôt de document.

34.12 Projet numéro 138240 – Mandat à l'administration - Identification de sources de revenus - Bonification de l'offre de services de la STO

Avis de proposition de madame la conseillère Caroline Murray, appuyée par monsieur le conseiller Marc Bureau.

Cette demande fait suite aux discussions qui ont eu lieu en comité plénier et pour objectif de bonifier le niveau de service de la STO dès 2025.

Par son avis de proposition, elle demande aux services municipaux de proposer des avenues, incluant la taxe sur l'immatriculation, pour financer la hausse du niveau de services de la STO dès 2025, et ce, à la hauteur de 5 M\$ afin que le conseil municipal puisse statuer avant la pause estivale dans le cadre de la mise à jour financière.

Elle demande que cet avis de proposition soit inscrit à l'ordre du jour comme un projet de résolution.

Monsieur le maire explique que cette proposition fait mention de la taxe sur l'immatriculation et qu'il faut se questionner sur les montants à attribuer à ces augmentations.

Madame Kamanyana indique que cette proposition prévoit que l'administration aurait la possibilité de revoir ce montant à la hausse, ce qui pourrait aller à l'encontre de l'orientation donnée par le conseil municipal lors du comité plénier.

Monsieur le maire souhaite apporter une nuance à ce propos, en indiquant que ce ne sera pas au prochain conseil que l'administration fera une proposition. Il est possible que suite aux analyses de l'administration, le montant à récupérer puisse passer par la bonification de la taxe sur l'immatriculation. Il ne faut pas exclure cette possibilité dans le cadre de la demande de madame Murray.

Madame Murray précise que l'objectif est de conserver toutes les options et il sera possible de prévoir toutes les combinaisons possibles.

Monsieur Simon Rousseau ajoute que le mot « statuer » est peut-être trop fort dans le présent contexte. L'administration soumettra des idées et des options en ayant le portrait global de la situation financière. L'administration présentera des hypothèses et il est peu probable que l'administration soit en mesure de trouver 5 M\$ dans les coffres de la Ville en si peu de temps.

Madame Murray réitère que sa volonté est de mettre l'emphase sur l'amélioration des services de la STO dès 2025.

Monsieur Duggan se questionne sur le rôle du Comité des finances dans cette demande. En réponse, madame Murray mentionne que si le dossier transige vers le Comité des finances, cela allongera le délai de traitement du dossier.

Monsieur Leclerc mentionne que le Comité de finance a déjà livré son mandat et qu'il ne voit pas la nécessité que cette demande soit analysée par le comité.

Monsieur le maire Daniel Champagne souhaite apporter une précision sur les attentes. On ne s'attend pas à ce que l'administration présente des alternatives en juin. Il est préoccupé à l'effet que les discussions quant à la provenance du 5 M\$ soit prévues uniquement à l'étude budgétaire.

Vote demandé sur le dépôt de résolution par monsieur Boivin :

POUR	CONTRE	ABSENTE
M. le maire Daniel Champagne	M. Gilles Chagnon	M ^{me} Olive Kamanyana
M ^{me} Caroline Murray	M. Mike Duggan	
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M. Denis Girouard	
M ^{me} Anik Des Marais		
M. Jocelyn Blondin		
M. Steve Moran		
M. Marc Bureau		
M ^{me} Isabelle N. Miron		
M. Louis Sabourin		
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent		
M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet		
M. Jean Lessard		
M. Mario Aubé		
M. Edmond Leclerc		
M. Steven Boivin		

À la suite du vote, monsieur Boivin déclare que la résolution sera inscrite à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce soir.

35.1 **Projet numéro 138098** - Modification au Règlement numéro 482-2009 concernant l'utilisation d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Marc Bureau au conseil municipal du 20 février 2024

L'appréciation du comité exécutif est présentée par monsieur Aubé aux membres du conseil municipal.

Le comité exécutif recommande :

- d'amender l'ensemble du Règlement numéro 482-2009 concernant l'utilisation d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau pour la saison 2025, selon l'échéancier présenté par le Service de l'eau et des matières résiduelles.

Monsieur Bureau est d'accord avec l'appréciation du comité exécutif. Il veut s'assurer que le Service de la Transition écologique mette en œuvre la campagne d'information annuelle en mettant l'accent sur la biodiversité. Il veut également souligner que son intention est que ce règlement soit prêt pour la saison de 2025.

Le projet de résolution est modifié suivant l'appréciation du comité exécutif.

35.2 **Projet numéro 138099** - Élaborer un projet de règlement pour exiger l'utilisation d'une source d'énergie 100 % renouvelable pour les nouvelles constructions résidentielles - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anik Des Marais au conseil municipal du 20 février 2024

L'appréciation du comité exécutif est présentée par monsieur Aubé aux membres du conseil municipal.

Le comité exécutif recommande :

d'adopter la résolution telle que présentée par madame Des Marais afin que soit élaboré un projet de règlement pour exiger l'utilisation d'une source d'énergie 100 % renouvelable pour les nouvelles constructions résidentielles.

Le projet de résolution de madame Des Marais est conservé tel quel.

38.3 Projet numéro 138085 - Proclamation - Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie - 17 mai 2024

Monsieur Duggan demande de reporter la proclamation à la prochaine séance du conseil municipal.

Aucun vote n'est demandé, l'item est retiré de l'ordre du jour de la séance du conseil de ce soir.

Fin du caucus préparatoire public à 14 h 20.